

Chèr-e collègue,

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offert au mouvement. La mise en place de la réforme du collège diminue d'autant plus les possibilités d'obtenir une mutation dans bon nombre de disciplines. Cette situation est particulièrement criante en lettres classiques et modernes, en technologie et en allemand.

D'autre part la multiplication des postes spécifiques académiques bloque le mouvement particulièrement en STI.

Le travail important des élus a consisté pour l'essentiel à vérifier, corriger et améliorer les projets de l'administration pour permettre la meilleure affectation possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes.

C'est bien l'action syndicale et ce travail qui permettent le respect des **droits de chacun et d'améliorer les situations individuelles**. En effet, seules la vérification et l'amélioration du projet informatique menées par les élus et l'examen contradictoire en FPMA garantissent l'égalité de traitement de tous les candidats.

La multiplication des postes partagés sur plusieurs établissements dissuade de nombreux collègues de demander une mutation. Cela réduit les possibilités de mutation de tous les candidats.

Le décret du 20 août 2014 constitue désormais le texte de référence pour les obligations de service. En ce qui concerne les services partagés, un complément de service dans une autre commune ou sur 3 établissements de cités scolaires différentes ouvre droit systématiquement à une réduction d'une heure. Le complément de service hors discipline n'est désormais possible qu'avec l'accord de l'intéressé. Le SNES académique organisera des réunions et des permanences spécifiques sur ces questions dès la rentrée.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du S.N.E.S-FSU :

Mario Bardot, Véronique Boissel, Bertrand Buffetti, Thomas Chabin, Emmanuel Cornet, Nadine Dal Molin, Mikael Habert, Sophie Leroux, Stéphane Leroyer, Carole Lizé, Philippe Perennes, Dominique Recrosio, Pascal Roger.



SNES CAEN
206, rue Saint Jean
14000 CAEN
s3cae@snes.edu



<https://twitter.com/SNESCAEN?lang=fr>

Calendrier prévisionnel :

Révision d'affectation :

vendredi 23 juin

Adressez-nous votre dossier par mail

GT TZR :

mercredi 12 juillet

[Télécharger la fiche de suivi](#)

Nous l'adresser par mail ou courrier

Nos permanences d'été se tiendront de 14h à 16h :

- à partir du **lundi 10/07** jusqu'au **jeudi 13/07**,
- puis à partir du **jeudi 24/08**

Revalorisation de nos carrières et des salaires

Défense des personnels et du paritarisme

Promotion du service public

Renforçons le syndicat, notre outil de défense collective

SYNDIQUEZ-VOUS

ADHÉREZ et FAITES ADHÉRER au SNES

C'est la voie de l'efficacité pour chacun et pour tous.

